

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Président

**Objet** : Désignation des membres de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

**VU** l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2022 qui a arrêté à 17 le nombre total de représentants siégeant à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (7 élus titulaires et autant de suppléants et 10 personnalités qualifiées) ;

**CONSIDÉRANT** que le Président de la Communauté de Communes doit désigner par arrêté la liste des membres de la dite commission ainsi que son représentant à la présidence;

### ARRETE

#### **ARTICLE 1** – Désignation du représentant du Président

Monsieur Laurent PETIT, conseiller communautaire et membre du Bureau, est délégué pour assurer les fonctions de Président de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité :

A cet effet, une délégation de signature lui est accordée pour le bon fonctionnement de la commission.

#### **ARTICLE 2** – Monsieur Patrick GENRE, Président de la CCGP, nommé pour siéger au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité :

En tant que titulaires, parmi les élus :

Monsieur Nicolas BARBE (Commune de Chaffois)  
Monsieur Damien MUZEREAU (Commune de Dommartin)  
Monsieur Jean-Marc GROSJEAN (Commune de Pontarlier)  
Madame Sandra D'HOUTAUD (Commune de Houtaud)  
Monsieur Didier CHAUVIN (Commune de Pontarlier)  
Monsieur Daniel DEFRASNE (Commune de Pontarlier)  
Madame Laurence INVERNIZZI (Commune de Vuillecin)

En tant que suppléants, parmi les élus :

Madame Marianne CLERC (Commune de Dommartin)  
Madame Sylvie DOS SANTOS (Commune de La Cluse et Mijoux)  
Madame Marielle HENRIET (Commune des Granges Narboz)  
Madame Martine DROZ-BARTHOLET (Commune de Pontarlier)  
Monsieur Julien COTE-BERNIER (Commune de Sainte-Colombe)  
Madame Hélène BLOQUERE-CHAMBERLAND (Commune des Verrières de Joux)

Monsieur Jérémie FLUCHOT (Commune de Vuillecin)

**ARTICLE 2** – Monsieur Patrick GENRE, Président de la CCGP, nomme au titre des personnalités qualifiées pour qu'elles siègent au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité :

- Monsieur Michel PRENCIPE ou son représentant, en qualité de représentant de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) ;
- Madame Marie-Marcelle RAMPIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Malentendants ;
- Monsieur Jacques LOUVRIER ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association Valentin Haüy ;
- Madame Christine TYRODE ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Paralysés de France ;
- Monsieur Vincent DONIER (Pôle accompagnement handicap) ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées (ADAPEI) ;
- Monsieur Jacques COLIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'association ELIAD (anciennement ASSAD) ;
- Monsieur Nicolas LONCHAMPT ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association « Ô Doux Gem » ;
- Monsieur Romaric VIEILLE ou son représentant, en qualité de représentant de l'association Droits Devant 25 (ADAPEI) ;
- Madame Anne-Sophie MAIRE ou son représentant, en qualité de représentant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Madame Françoise GAZELLE ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association Ensemble pour des Loisirs Adaptés de pleine Nature (ELAN).

**ARTICLE 3** : Le mandat de ces personnalités qualifiées nommées par Monsieur le Président de la CCGP est effectif jusqu'à ce qu'il soit procédé à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la CCGP est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux intéressés ;
- publié ;
- transmis au contrôle de légalité.

PONTARLIER, le 14 JAN. 2025  
Le Président,

Patrick GENRE



1 ex Arrêtés du Maire  
1 ex intéressé(es)  
1 ex Service Juridique  
1 ex DIFE  
1 ex Direction Générale